



La 36ème Opération Pièces Jaunes approche

En 2025, les boulangers-pâtisseries s'engageront à nouveau auprès de la Fondation des Hôpitaux dans une collecte de dons nationale, **les Pièces Jaunes**, pour financer des projets qui pourront améliorer le quotidien des enfants et des adolescents hospitalisés. Ce rendez-vous annuel de début d'année sera marqué par le déploiement de son emblématique tirelire dans toute la France, pour collecter des pièces entre le **8 janvier et le 8 février**.

Durant un mois, les artisans boulangers-pâtisseries proposeront de déposer vos pièces dans cette tirelire jaune placée en magasins. Rendez-vous également le week-end du **18 et 19 janvier en boulangerie**, pour une opération ciblée. Certains professionnels réaliseront des produits à l'effigie des Pièces Jaunes !

3ème Concours National de la Meilleure Galette aux Amandes

L'institut de Formation Professionnelle de Haute-Loire à Bains (43) a accueilli le **3ème Concours National de la Meilleure Galette aux Amandes** les 1er et 2 décembre. Cette édition a rassemblé 20 candidats, venus de 13 régions pour démontrer leur savoir-faire et leur créativité. L'événement a permis de mettre à l'honneur une fois encore le savoir-faire et l'excellence des professionnels.

Avec des résultats très serrés, c'est **Sébastien Triboulet (AURA)** qui a remporté la victoire. Nous le félicitons ainsi que tous les participants au concours, le dernier de cette année 2024, et remercions l'équipe de l'IFP 43 pour son accueil.



Inaptitude professionnelle : absence de cumul de congés payés pendant la période de préavis

Dans le cadre du licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle, une indemnité **compensatrice de préavis** est due au salarié même si le préavis n'est pas effectué. Cette indemnité n'a pas la nature d'une indemnité de préavis et donc de salaire. **Cette indemnité a un caractère indemnitaire.**

Par conséquent, **l'indemnité compensatrice d'un montant égal à celui de l'indemnité compensatrice de préavis n'ouvre pas droit à congés payés.**

Cass. soc., 2 oct. 2024, n° 23-14.161.

22ème édition du SIRHA Lyon, le salon mondial du Food Service

Du **23 au 27 janvier 2025** se déroulera la **22ème édition du SIRHA Lyon** à Eurexpo. Salon emblématique reconnu à l'échelle mondiale, il rassemble pendant cinq jours les professionnels du Food Service autour de rencontres sur l'innovation et le savoir-faire mais aussi de grandes compétitions. Comme chaque début d'année, il s'agit d'un moment clé qui permet la mise en avant de la profession.

La CNBPF disposera d'un stand de 128 m² situé dans le Hall 4 (4M118 et 4K118), divisé en différents espaces dont un fournil placé juste à côté de la Zone des Concours, où se disputera la **17ème édition de la Coupe de France de la Boulangerie**. Pour animer l'espace fournil, trois journées seront consacrées aux spécialités régionales (AURA, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie).





L'ensemble de la procédure à suivre et l'ensemble des pièces à fournir sont disponibles sur le site : <https://www.asp-public.fr/aides/fonds-ter-ritorial-accessibilite>.

Fonds d'accessibilité

Avec une enveloppe de 300 millions d'euros sur 5 ans, l'État aide les établissements privés recevant du public de 5ème catégorie qui sont des TPE ou des PME à financer :

- les travaux et équipements de mise en accessibilité,
- le diagnostic des conditions d'accessibilité,
- un accompagnement par un maître d'œuvre lors de la réalisation des travaux.

L'Etat finance :

- 50% des dépenses engagées pour les équipements et les travaux de mise en accessibilité avec un maximum de 20 000€ d'aide versée et,
- 50% des dépenses engagées pour le diagnostic des conditions d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'œuvre avec un maximum de 500€ d'aide versée.

Séminaire des secrétaires à Paris

Les 10 et 11 décembre, le séminaire annuel des secrétaires des groupements professionnels départementaux de la CNBPF s'est déroulé dans les locaux d'AG2R.

Au programme : actualité juridique, communication avec les présentations de l'intelligence artificielle Chat GPT et de Canva, point sur la formation, Boulangerie Avantages, une intervention de Christophe Passédât sur la marque Boulanger de France, ainsi que la prise de parole de nos partenaires (AG2R, MAPA, La Mutuelle des Artisans Boulangers-MAB).

L'occasion d'échanger sur les différentes méthodes de travail, d'apporter de nouvelles idées et solutions mais aussi de passer un moment convivial avant les fêtes.



La protection sociale de votre branche : vos cotisations 2025

A compter du 1er janvier 2025, les cotisations de la complémentaire santé des salariés seront de :

- 1,60% du PMSS soit 62,80 € pour le régime général
- 1,15 % du PMSS soit 45,14 € pour le régime local
- Option 1 : 10 €
- Option 2 : 20 €

PMSS : plafond mensuel de la sécurité sociale (3 925 € au 01/01/2025)

Les cotisations de votre régime de prévoyance et d'indemnité de départ à la retraite restent inchangées. Vos interlocuteurs d'AG2R LA MONDIALE vous souhaitent une très belle année 2025.

Muriel Debourges, Anne-Sophie Yangdee et Ulric Du Réau.

Retrouvez toutes les informations sur le site [AG2R LA MONDIALE](https://www.ag2r-la-mondiale.com)